



AFRIQUE/ANGOLA - Elections générales : déclaration des Evêques contraire à l'abstention et participation de l'Eglise au travers d'observateurs propres

Luanda (Agence Fides) – Des observateurs de l'Eglise catholique contribueront eux aussi à assurer le bon déroulement des élections générales du 31 août en Angola. L'équipe d'observateurs est coordonnée par le Père Belmiro Tchissengueti, Secrétaire exécutif de la Commission Justice et Paix. Les élections législatives sont indirectement également présidentielles dans la mesure où la nouvelle Constitution prévoit que le chef du parti sorti vainqueur des élections parlementaires devient le Président de la République.

Dans un message parvenu à l'Agence Fides, les Evêques angolais invitent la population à se rendre aux urnes. « L'élection des gouvernants effectuée de manière libre par les citoyens est le véritable pilier de la démocratie. En revanche, tout gouvernement qui s'installe par la force ou par le biais d'une succession héréditaire ne pourrait être qualifié de démocratique que de manière ironique » affirme le message. « Dès lors, dans une démocratie, le titulaire réel du pouvoir est le peuple qui, au travers des élections, délègue le pouvoir à des fonctionnaires élus. Il s'ensuit – poursuivent les Evêques – que les élections sont un droit du peuple, un droit qui ne peut être usurpé en aucun cas. Un droit civique qui est dans le même temps un devoir si l'absence de son exercice porte à l'élection d'un candidat incapable. Dans ce cas, l'abstention constitue une véritable faute non seulement civile mais également anti-patriotique. Dès lors aucun citoyen ne peut demeurer indifférent aux élections ».

Les Evêques indiquent un certain nombre de critères généraux afin d'orienter les électeurs dans le choix des partis et des candidats, en particulier en prenant en considération leur programme. Parmi les thèmes les plus importants sont indiqués : la pauvreté, l'augmentation du clivage entre riches et pauvres, l'inégalité des chances, les disparités régionales, la défense de la vie à partir de sa conception, la protection de la famille, la récupération des valeurs éthiques et spirituelles. Doit en outre être évaluée la compétence des candidats à appliquer ledit programme. (L.M.) (Agence Fides 30/08/2012)